

AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020



	<p><i>Nom de la compétition :</i> OPEN Erdre Osiris / Micro'Erdre <i>Etape du TDF Micro – Grade : 5 A</i> Dates complètes : du 04 au 05 Mai 2019 <i>Lieu :</i> Erdre - La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE (C 44022)</p>	
---	---	---

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.1.1 Règle modifiée : la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.3 les règlements fédéraux, les classements nationaux concernés (Tour de France Micro et Osiris Habitable),
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CEE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour les plan d'eau intérieur et pour les Micros celui prévu par la jauge Micro (plan d'eau intérieur).
- 3.1.2 - à tous les bateaux des classes Micros et Osiris groupes A et B.

3.2 **Les bateaux admissibles doivent obligatoirement :**

- se pré-inscrire en complétant le formulaire mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, événement Open Erdre / Micro'Erdre et régler les frais d'inscription avec ou sans réservation repas du samedi 04 à ANCRE BP 4323 – 44243 La Chapelle sur Erdre Cédex, avant le lundi 29 avril 2019 (fiche règlement des frais jointe à cet AC et disponible sur le site ANCRE)
- confirmation d'inscription le samedi 04 mai.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
- pour les concurrents désirant être classés au Tour de France Micro, il leur est possible d'adhérer à MCF : en effet, seuls les adhérents MCF figurent au classement final du TdF Micro. Le bulletin d'adhésion est disponible en ligne sur www.mc18.fr ou sur place.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	30 € par bateau

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Samedi 04 mai 2019 de 9h00 à 14h00

5.1.2 Mise à l'eau : vendredi 03 de 14h30 à 18h00 et samedi 04 de 9h00 à 13h00.

les bateaux sont mis à l'eau sur leur remorque, uniquement par la rampe du club.

5.2 JAUGE : A la discrétion du Président du Comité Technique.

5.3 Jours de course : Briefing aux concurrents le 04 à 14h00 devant le club House.

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
04 mai	14h30	Toutes
05 mai *	10h00	Toutes

* arrêt possible à Sucé sur Erdre (selon conditions météorologiques) en fin de matinée.
(pique-nique à prévoir : courses à suivre)

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 04 mai.
- affichées selon la Prescription Fédérale]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront : Parcours spécifiques Erdre.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.5 Etablissement de 2 classements :

- un pour l'Open Erdre en Osiris.
- un pour les Micros en temps réel selon règlement du TDF Micros.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes et lots en formule Osiris et pour les Micros en temps réel, une coupe au premier des catégories Proto, Régates, Croiseurs et Micro Origine.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : ancre44240@gmail.com ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62 ; site Internet : www.ancrecn.fr.

PROGRAMME et FRAIS DE PARTICIPATION

- MICROS/Osiris : Nom - Skipper : Nom	N° Prénom	Nombre	MONTANT
DROITS DE PARTICIPATION A L'EPREUVE par bateaux (mise à l'eau uniquement par la rampe du club)			30 €
Vendredi 03 de 14h30 à 18h00 : Accueil - mise à l'eau			
Samedi 04 : - de 9h00 à 14h00 confirmation d'inscription - de 9h00 à 13h00 mise à l'eau - 14h00 Briefing - 14h30 début des courses - Dîner traiteur : 18 € € (vin en sus)	 pers.	
Dimanche 05 : - 10h00 début des courses à suivre, pique nique à prévoir - 16h30 remise des prix			
TOTAL			

Adresse Mail du Skipper :

IMPORTANT :

Pour valider l'inscription avec ou sans réservation de repas, nous vous remercions de nous adresser cette fiche, accompagnée de votre règlement à l'ordre de l'ANCRE avant le lundi 29 avril.

Adresse : ANCRE BP 4323 44243 La Chapelle sur Erdre Cédex.

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, **Nous ne pouvons pas prendre d'inscription supplémentaire au dîner prévu, sur place.**